

DÉPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 5

Votants : 31

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 16 Juin 2026 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, Président.

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de juin, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric.

Délégués titulaires présents :

M. BERNADET Pascal ; M. CASSIAU Pascal ; M. CASTAINGTS Marc ; M. CASTEL Philippe ; M. CAYRAFOURCQ Frédéric ; M. COLIN Hubert ; M. COUBLUCQ Laurent ; M. CRABOS Robert ; M. DAVANTES Jean-Charles ; M. DUBOY Jean-Claude ; MME. DUCASSE Catherine ; M. DULAYET Maurice ; M. DUTREUILH Damien ; MME. ERIDIA Martine ; MME. GERMANEAU Sandrine ; M. LALANNE Philippe ; MME. LANUQUE Véronique ; MME. LEENKNEGT Virginie ; M. LOCARDEL Gérard ; M. MOLLES Christian ; M. MUGAIN Nicolas ; M. NOGUÈS David ; M. PEDEGERT Daniel ; M. SOUSTRA Thierry

Délégués suppléants présents :

M. CARRERE Baptiste ; M. LAFERRERE Yannick

Délégués titulaires excusés :

M. ARRAMON Xavier ; M. BIENAIME Florian ; M. CARRERE Christian ; M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre ; MME. FOURCADE Sandrine ; M. GARBAY Vincent ; M. GOUAILLARDOU Frédéric ; M. HUSTET Hervé ; M. LABORDE Philippe ; M. LABORDE-RAYNA Philippe ; M. MAYSONNAVE Jean-Michel ; MME. MINELLE Céline ; M. PEDURTHE-LAUGA Jean-Pierre ; M. SAINT-GERMAIN Mathieu

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERE Robert ; M. LUPIET Serge

Délégués titulaires absents :

M. CAZALA Serge ; MME. DELSOL Sandrine ; M. GABOULEAUD Jean-Jacques ; M. HAURAT Jean-Yves ; M. LANNEGRAND Stéphane ; M. LARRODE Roger ; M. MARQUIS MAJESTE LARROUY Tom ; M. MEUNIER Jean-Lou ; M. PAINGAUD Christophe ; MME. PEGUILHE Isabelle ; MME. PEYSALLE Florence ; M. VIDAILHET Jean-Paul

Délégués suppléants absents :

M. ALBERDI Daniel ; M. ARRIAU Philippe ; M. BARDERY Jean-Claude ; MME. CAZENAVE Isabelle ; MME. HOLVOET Rachel ; M. LANDRIEUX Alexis ; M. LASCOUMETTES Jean-Robert ; M. LAUDRIN Erwan ; M. MARQUIS Christophe ; M. SOUARN Boris



Pouvoirs :

M. BIENAIME Florian donne pouvoir à M. LOCARDEL Gérard

M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre donne pouvoir à M. COUBLUCQ Laurent

M. GARBAY Vincent donne pouvoir à M. CASSIAU Pascal

M. LABORDE-RAYNA Philippe donne pouvoir à M. CAYRAFOURCQ Frédéric

MME. MINELLE Céline donne pouvoir à M. DAVANTES Jean-Charles

Secrétaire de séance : M. NOGUÈS David

Date de convocation : 08 juin 2026

DEL2026-14 : Délégation au Président du syndicat du bassin versant des Luys

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte du bassin versant des Luys (SBVL) en vigueur,

VU l'élection de Monsieur CAYRAFOURCQ Frédéric, en qualité de président du bassin versant des Luys, en date du 18/05/2026.

CONSIDERANT que le Président du syndicat peut recevoir délégation du Comité syndical afin d'être chargé pour tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement sans interruption de l'administration,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Autorise le Président à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Article 2 : Autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : Autorise le président à passer des contrats d'assurances et à accepter les indemnités de sinistres afférentes.

Article 4 : Autorise le Président à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.



Article 5 : Autorise le Président à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justice et experts.

Article 6 : Autorise le Président à intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui devant toutes juridictions.

Article 7 : Autorise le Président à décider de l'admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Article 8 : Autorise le Président à recourir à des assistances à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets validés par le Comité syndical.

Article 9 : Autorise le Président à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 25 000 euros par ligne autorisée par le Comité syndical.

Article 10 : Autorise le Président à instruire toutes demandes de subventions nécessaires à la réalisation des études et travaux engagés par le syndicat.

Article 11 : Prends acte que le Président rendra compte à chaque réunion de conseil syndical de l'exercice des attributions exercées par délégation.

Article 12 : Déclare que le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
David NOGUÈS

Le Président,
Frédéric CAYRAFOURCQ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullobos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.